Statistiques des enquêtes visant des Professeures et Professeurs 2017-2024

Rapport établi le **14 mars 2025** par Françoise Chardonnens et David Gozel.

Introduction

Ce document présente une analyse des statistiques des enquêtes formelles - administratives ou disciplinaires - ayant été ouvertes par le Président entre 2017 et 2024 et impliquant des Professeures et Professeurs de l'EPFL. Les litiges n'ayant pas fait l'objet de telles enquêtes formelles ou impliquant une autre catégorie de personnes ne sont pas incluses dans cette analyse ; en particulier ne sont pas inclus les cas ayant fait l'objet d'une enquête préliminaire par les organes compétents en matière de manquement à la probité scientifique ou d'un traitement par le Respect Compliance Office (voir les rapports annuels de cette instance).

Il est à noter que les statistiques présentées ci-dessous reposent sur de petits nombres. Un cas de plus ou de moins changerait les statistiques de manière significative.

Ouvertures d'enquêtes

Le nombre d'enquêtes administratives ouvertes par année est faible entre 2017 et 2024, à l'exception d'un pic d'ouvertures en 2018.

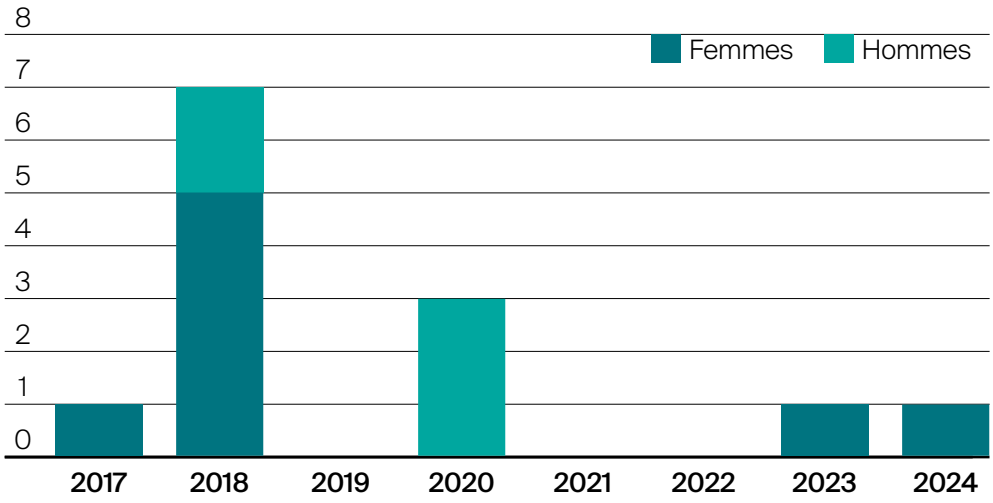

Graphique 1: nombre d'enquêtes administratives ouvertes entre 2017 et 2024 en fonction du genre de la personne impliquée. Ces 12 enquêtes ont concerné 11 Professeures ou Professeurs.

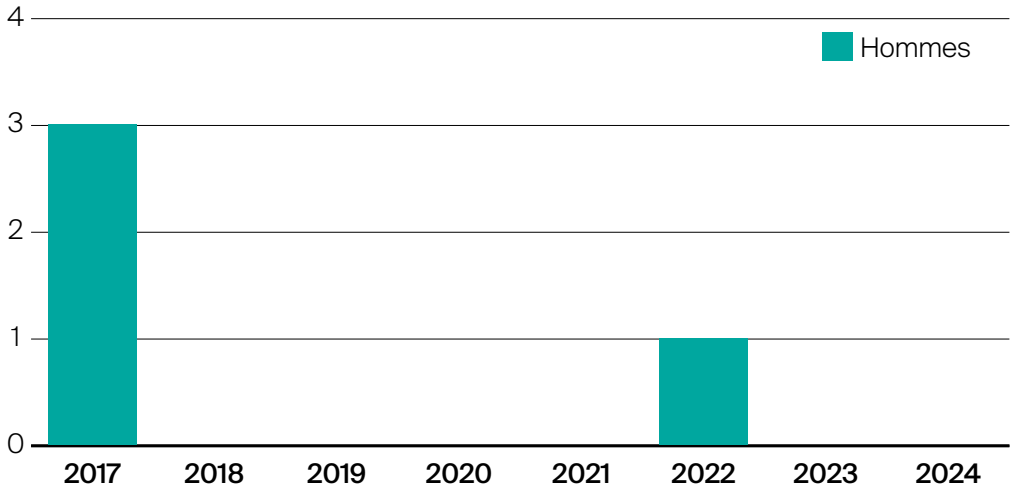

Graphique 2: nombre d'enquêtes disciplinaires ouvertes entre 2017 et 2024 en fonction du genre de la personne impliquée. Ces 4 enquêtes ont concerné 6 Professeurs.

Canal d'annonce

Entre 2017 et 2024, les processus en place permettaient aux dénonciatrices et dénonciateurs de s'adresser à différents canaux d'annonce (supérieure et supérieur, RH, directrice et directeur du programme doctoral, Ombudspersons, EDOC, etc.).

Dans une majorité des 13 enquêtes administratives ouvertes (7 cas), les Ombudsperson (administrative et scientifique) ont été les destinataires initiaux des plaintes.

En ce qui concerne les 4 enquêtes disciplinaires, les canaux d'annonce empruntés sont divers.

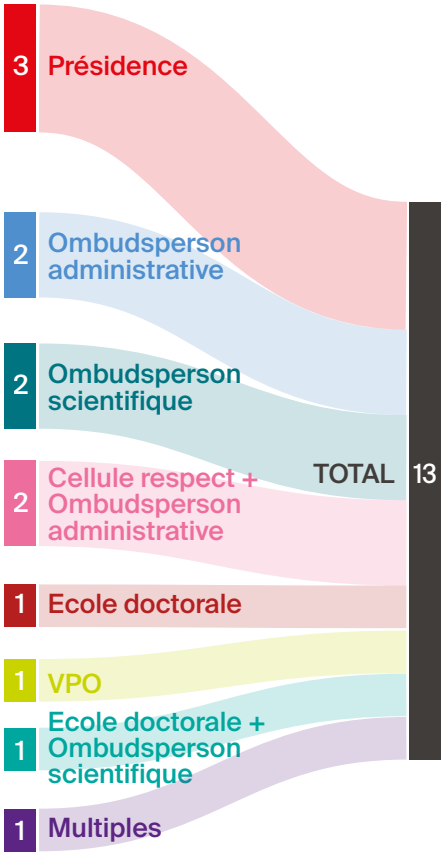

Graphique 3: Canal d'annonce enquêtes administratives

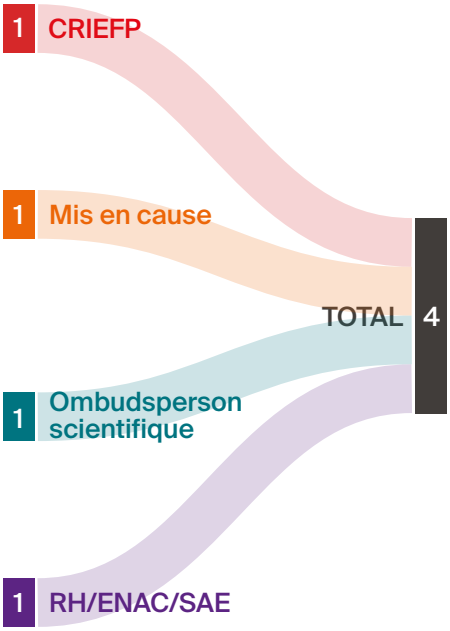

Graphique 4: Canal d'annonce enquêtes disciplinaires

Nature des allégations

Sur les 13 enquêtes administratives ouvertes entre 2017 et 2024, 7 concernaient des allégations de harcèlement moral/mauvais management, 3 des allégations de manquement à la probité scientifique, 1 litige relatif à un brevet, 1 cas de mauvaise gestion financière, 1 cas d'allégations de harcèlement sexuel/mauvais management/ manquement à la probité scientifique.

La nature des allégations des enquêtes administratives n'est pas uniformément répartie selon le genre de la Professeure ou du Professeur impliqué dans l'enquête. On note une prédominance d'allégations pour harcèlement moral / mauvais management envers des Professeurs et peu d'allégations de manquement à la probité scientifique ; alors que les allégations de manquement à la probité scientifique ont concerné 37.5% des enquêtes impliquant des femmes Professeures.

En ce qui concerne les enquêtes disciplinaires, 3 d'entre elles concernent des allégations de manquement à la probité scientifique et une des allégations de harcèlement sexuel et moral. Aucune Professeure n'a été impliquée dans une enquête disciplinaire sur la période 2017-2024.

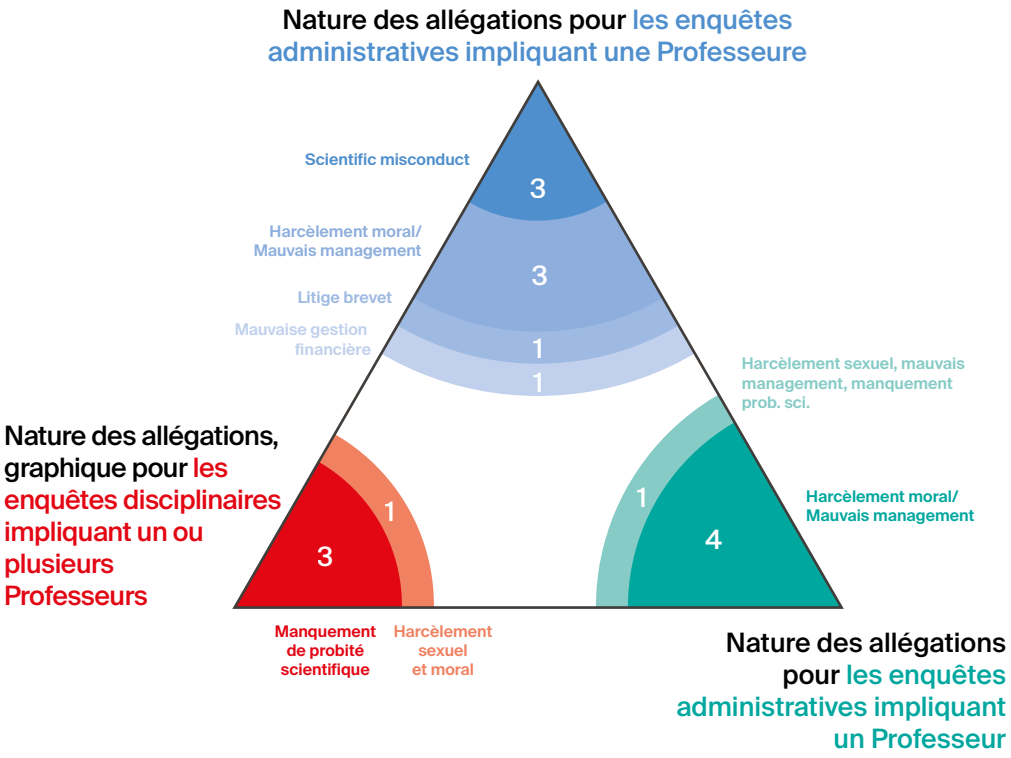

Graphique 5: Nature des allégations pour les enquêtes administratives et disciplinaires

Démographie

Le corps professoral de l'EPFL est composé de 26% de femmes et 74% d'hommes.

Sur les 13 enquêtes administratives ouvertes entre 2017 et 2024 impliquant un membre du corps professoral, 8 impliquaient une Professeure (61.5%).

Lorsqu'une Professeure était impliquée dans une enquête administrative, le dénonciateur était un homme dans la majorité des cas (5 cas sur 8). Lorsqu'un Professeur était impliqué, le genre du dénonciateur était variable (2 cas ont été initiés par une femme et 3 cas par un groupe de personnes).

Sur les 4 enquêtes disciplinaires ouvertes entre 2017 et 2024, toutes impliquaient un ou plusieurs Professeurs. Dans 1 cas les dénonciatrices étaient des femmes, dans 1 cas il s'agissait de personnes de genres divers et dans 2 cas il s'agissait d'un homme.

Allégations : fondées ou infondées

Toutes les enquêtes administratives ouvertes entre 2017 et 2024 impliquant une Professeure ou un Professeur sont terminées.

8 ont abouti à la constatation que les allégations étaient partiellement ou totalement fondées et 5 à la constatation que les allégations n'étaient pas fondées. A noter que dans les cas où les allégations se sont révélées infondées, il n'y a pas eu d'indication que les plaintes avaient été déposées de mauvaise foi.

Les 4 enquêtes disciplinaires ouvertes entre 2017 et 2023 impliquant un ou plusieurs Professeurs sont terminées. Dans 2 cas les allégations n'ont pas été considérées comme étant fondées et dans 2 cas elles l'ont été partiellement ou totalement.

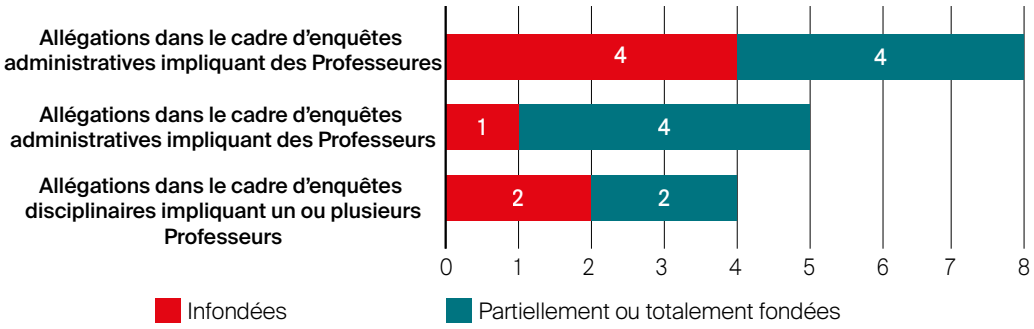

Graphique 6: Allégations fondées ou infondées pour les enquêtes administratives et disciplinaires

Dans les cas où les allégations se sont révélées partiellement ou totalement fondées, des mesures ont systématiquement été prises par l'EPFL tant dans le cadre des enquêtes administratives que disciplinaires.

Faits légalement/éthiquement incorrects

Les enquêtes administratives et disciplinaires ont pour but d'une part, d'établir les faits et d'autre part, de qualifier juridiquement les faits établis.

Sur les 8 enquêtes administratives terminées ayant abouti à la conclusion que les allégations étaient partiellement ou totalement fondées, les faits établis ont été considérés comme légalement ou éthiquement incorrects dans 4 cas.

Sur les 2 enquêtes disciplinaires terminées ayant abouti à la conclusion que les allégations étaient partiellement ou totalement fondées, les faits établis ont été considérés comme légalement ou éthiquement incorrects dans tous les cas.

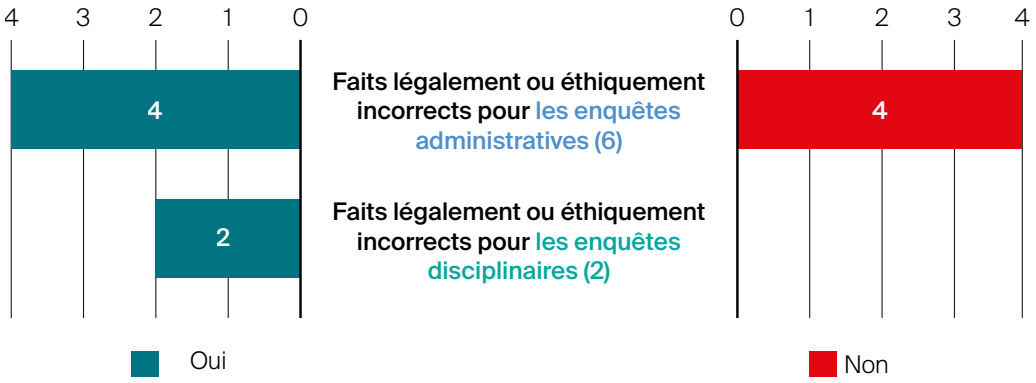

Graphique 7: Faits légalement ou éthiquement incorrects pour les enquêtes administratives et disciplinaires ayant abouti à la conclusion que les allégations étaient partiellement ou totalement fondées

Sanctions ou mesures

Les 8 enquêtes administratives et 2 enquêtes disciplinaires ayant conduit à la conclusion que les allégations étaient partiellement ou totalement fondées ont abouti notamment aux types de mesures suivants : coaching, cours de management, engagement d'un expert administratif, avertissement, suspension provisoire de promotion, co-supervision de thèses, modifications de LEX, blâme.

Désescalade

Dès 2019, le Président a souhaité favoriser une désescalade des conflits, lorsque la situation le permet. Nombre d'autres situations ont en outre été résolues par la Respect Compliance Office ; voir à ce sujet les rapports annuels de cette instance.

Recours

4 décisions finales du Président faisant suite à une enquête administrative ou disciplinaire ont fait l'objet d'un recours initialement à la Commission de recours interne des EPF (CRIEPF): dans 2 cas, par la Professeure ou le Professeur impliqué, et dans 2 cas par la personne à l'origine du signalement.

1 de ces recours est pendant et dans 2 autres cas, l'EPFL a eu gain de cause. Dans un autre cas, l'EPFL a eu principalement gain de cause.

Résumé des changements depuis le dernier rapport (mars 2024)

Une enquête administrative a été ouverte durant l'année 2024 et a été ajoutée aux statistiques du présent rapport. Cette enquête a été terminée durant cette même année.

Une enquête administrative qui était en cours au 31.12.2023 a été terminée durant l'année 2024.